

# Règlement de la course à obstacles « La Haute Folie »

Edition 2024





### Article 1: organisation

L'association « Martinvast Festivités » et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche (UDSP 50), désignés ci-après par *l'organisation*, sont coorganisateurs de l'évènement « La Haute Folie » dont la sixième édition aura lieu le **dimanche 15 septembre 2024**, sur des terrains privés situés de part et d'autre de la Divette sur les communes de Sideville et Martinvast.

# Article 2 : acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de « La Haute Folie ». Il pourra être adapté ou complété par l'organisation si nécessaire.

L'inscription d'un participant à « La Haute Folie » atteste que celui-ci a pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant :

- ne respectant pas les consignes d'un membre de l'organisation ;
- ayant une attitude antisportive (gêne délibérée des autres participants, refus du règlement, ...);
- risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (véhémence, consommation d'alcool ou de stupéfiants, ...).

# Article 3 : courses proposées

La course à obstacle est une course pédestre sur un terrain vallonné, parfois boueux, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Plusieurs courses, toutes sans classement, sont proposées, adaptées à l'âge et à la capacité du coureur :

- La Haute Folie : course adulte d'environ 7 kilomètres, comprenant plus de 50 obstacles, accessible aux sportifs et aux courageux âgés de 16 ans et plus ; pour les moins téméraires, une option (raccourci en seconde partie du parcours) permet de réduire le parcours à environ 5 kilomètres et 40 obstacles.
- La Petite Folie: course ado d'environ 3 kilomètres avec une vingtaine d'obstacles, pour les adolescents âgés de 11 à 16 ans (nés entre 2008 et 2013 inclus).
- La Mini Folie: course découverte d'environ 1200 mètres avec une dizaine d'obstacles, pour les enfants âgés de 8 à 11 ans (nés entre 2013 et 2016 inclus).
- **La Micro Folie**: course découverte d'environ 600 mètres comprenant de petits obstacles, accessible à tous les enfants âgés de 6 à 9 ans (nés entre 2015 et 2018 inclus).



Pour chaque course, plusieurs départs sont proposés à différents horaires espacés de 12 ou 15 minutes, constituant ainsi des « vagues » de coureurs. Chaque vague est identifiée par le nom de la course et l'heure de départ.

En complément, au cœur du village-accueil, il est proposé aux plus audacieux, le **Challenge des Fous Furieux**: épreuve chronométrée sur un parcours d'environ 200 m, avec une succession d'obstacles à franchir le plus rapidement possible. Ouverte aux seules personnes âgées de 16 ans et plus, cette épreuve requiert vivacité, force, agilité et adresse. Ainsi, les sportifs à la recherche de performance pourront se mesurer à leurs amis(es) ou collègues de travail, ou simplement défier le chrono!

# Article 4: conditions de participation

Chaque participant aux épreuves est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 7 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 4 m, traverser une zone boueuse ou nager 10 m dans une eau trouble. Même lorsqu'il n'est pas obligatoire, le certificat médical est fortement recommandé. Aussi, le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle restent de la seule initiative du concurrent. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique, un mouvement inapproprié ou une technique de franchissement inadaptée.

Les participants à la course adulte (La Haute Folie) et au Challenge des Fous Furieux doivent être âgés de 16 ans ou plus le jour de l'évènement.

La participation des mineurs (âgés de moins de 18 ans le jour de l'évènement) est soumise à l'accord parental. *Voir article inscriptions ci-dessous*.

### **Article 5: inscriptions**

Les participants aux différentes courses doivent s'inscrire via le site internet de la manifestation : www.la-haute-folie.org

Les inscriptions se font en choisissant la course ainsi que l'heure de départ (horaire de la vague).

Les inscriptions pour les courses **La Haute Folie** et **La Petite Folie** sont ouvertes du samedi 11 mai 16 h au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 23 h 59, sauf si le nombre maximal de participants est atteint. Le paiement est effectué en ligne par carte bancaire sur site sécurisé simultanément à l'inscription.

<u>Conseil</u>: la saisie du nom d'une équipe lors de l'inscription des différents membres leur permet de courir et s'amuser ensemble sous une même identité. De plus, le retrait des bracelets pourra être effectué par un seul membre de l'équipe et sera facilité (regroupement des bracelets).

Sous réserve de places disponibles, il sera possible de s'inscrire au village-accueil les vendredi 13 et samedi 14 septembre de 14 h à 18 h (paiement en espèces ou par chèque bancaire).

### Tout engagement est ferme et définitif.

Pour les courses enfants (La Micro Folie et La Mini Folie), les inscriptions sont ouvertes sur internet du mercredi 4 septembre 10 h au mercredi 11 septembre 20 h. Une seule inscription par enfant est autorisée. S'il reste des places, les inscriptions seront également possibles au village-accueil les vendredi 13 et samedi 14 de 14 h à 18 h, ainsi que le dimanche 15 septembre, jour de l'évènement.



L'inscription au Challenge des Fous Furieux se fait uniquement dans le village-accueil, au chalet « retrait des bracelets » les vendredi 13 et samedi 14, et au chalet « Challenge des Fous Furieux » le dimanche 15 septembre.

### Inscriptions des participants mineurs :

L'inscription d'une personne mineure ne peut être effectuée que par la personne exerçant l'autorité parentale. Ainsi, en inscrivant une personne mineure, vous attestez que vous êtes titulaire de l'autorité parentale pour cette personne et que vous acceptez qu'elle participe à l'épreuve pour laquelle vous l'inscrivez.

#### Article 6: tarifs

Les courses enfants (La Micro Folie, La Mini Folie) : gratuit.

La course ado (La Petite Folie): 11 euros.

La course adulte (La Haute Folie): 30 euros pour les inscriptions avant le lundi 15 juillet, puis 34 euros.

Le Challenge des Fous Furieux : gratuit.

Ces tarifs s'entendent hors frais de contribution au fonctionnement du gestionnaire d'inscriptions (facultatifs).

### Article 7: ravitaillement

Chaque participant à la course adulte (La Haute Folie) bénéficie de deux ravitaillements : l'un à mi-parcours, le second à l'arrivée.

Pour La Petite Folie, La Mini Folie et La Micro Folie, un goûter est offert à l'arrivée.

### Article 8 : tenue vestimentaire - déguisements

Pour une participation à ces courses en toute sécurité, il est conseillé :

- une bonne paire de chaussures, adaptées à la course tout-terrain et bien maintenues aux pieds,
- un tee-shirt près du corps, éventuellement des collants,
- des gants pour le franchissement de certains obstacles.

Les bijoux (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, ...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.

Pour l'ambiance festive, le port de déguisements est fortement conseillé, mais ne doit pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure.

### Article 9: bracelets

La participation à ces épreuves nécessite le port du bracelet remis par l'organisation. Les personnes sans bracelet ne seront pas admises sur les parcours. Ces bracelets sont à retirer au village-accueil :

- le vendredi 13 septembre de 14 h à 18 h;



- le samedi 14 septembre de 14 h à 18 h;
- ou le dimanche 15 septembre de 7 h 30 à 14 h 30, au minimum une heure avant le départ.

Les bracelets seront remis sur présentation d'une pièce d'identité (celle de la personne effectuant le retrait), uniquement si les dossiers d'inscription correspondants sont complets et validés par l'organisation. Une attention particulière est portée aux dossiers des participants mineurs qui ne peuvent être inscrits que par une personne exerçant l'autorité parentale. Un participant peut retirer les bracelets des autres membres de son équipe.

#### Article 10 : déroulement des courses

#### Départs:

Les départs se font par vague :

- de 120 à 150 coureurs pour la course adulte (La Haute Folie) ;
- environ 120 ados pour La Petite Folie;
- environ 50 enfants pour La Mini Folie et pour La Micro Folie.

20 minutes avant l'heure de départ, chaque coureur muni de son bracelet porté au poignet doit se présenter au contrôle devant l'aire de départ, dans laquelle est organisé un échauffement collectif. Pour vérifier l'heure de départ de sa vague, consulter le site de la course, page « Inscriptions », rubrique « Liste des inscrits ». Les éventuels inscrits sur place sont répartis dans les vagues incomplètes.

Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne peut participer à une autre vague. C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent au village-accueil, en tenue et muni de son bracelet, **30 minutes** avant le départ de sa vague.

Vous trouverez dans le village-accueil une consigne gratuite pour y déposer vos effets personnels.

## Parcours:

Les coureurs doivent respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des filets, rubalises ou banderoles ainsi que toute consigne émanant d'un membre de l'organisation.

Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : bottes de pailles, palissades, franchissement de plans d'eau, traversées sur filets, clôtures, traversées pierreuses, sauts, champs de boue, toboggans, murs de bois, ... Le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle restent de la seule initiative de chaque participant.

### **Article 11: Challenge des Fous Furieux**

Afin d'optimiser l'organisation et fluidifier le passage des concurrents, des créneaux horaires de 30 minutes répartis sur la journée sont proposés.

Les concurrents doivent se présenter dans l'aire réservée à ce challenge, 10 minutes avant l'heure de début du créneau qu'ils ont choisi à l'inscription. L'ordre de passage sera alors défini selon les souhaits et affinités des concurrents. L'organisation est la seule compétente pour relever et enregistrer les temps de parcours.



Même si le Challenge des Fous Furieux est chronométré, l'esprit dans lequel se déroule cette épreuve reste avant tout la bonne humeur, la convivialité et le respect entre tous les concurrents.

### Article 12: récompenses

Chaque participant recevra un sac de récompenses après la ligne d'arrivée qui comprend notamment, pour les courses payantes (à savoir La Haute Folie et La Petite Folie) un **tee-shirt imprimé La Haute folie**.

Les meilleurs concurrents et concurrentes du Challenge des Fous Furieux recevront des cadeaux spécifiques. Les résultats du Challenge des Fous Furieux seront publiés sur le site internet de la manifestation.

De nombreux lots seront également remis aux participants qui auront le mieux adhéré à l'esprit de La Haute Folie et séduit par leur déguisement, la bonne humeur, la solidarité, ...

# Article 13: annulation pour cas de force majeure

En cas de force majeure, d'évènements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des personnes, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement. Toute annulation pour cas de force majeure donnerait lieu au remboursement des frais d'inscription.

# Article 14 : assurances et responsabilités

Conformément au cadre règlementaire en vigueur, l'organisation a souscrit deux assurances « responsabilité civile » auprès de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France et de AXA France IARD.

L'association décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...). L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permettrait la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

### Article 15 : Photo/vidéo - droit à l'image

Le jour de l'évènement et les jours suivants, l'organisation publie sur ses supports de communication les photos et vidéos prises sur les parcours et dans le village-accueil.

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation au cours de cet évènement.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.



# Article 16 : sécurité - respect de l'environnement

Chaque coureur veille à la sécurité des autres participants. Il se doit de signaler un coureur en difficulté au membre de l'organisation le plus proche.

La sécurité et l'assistance sont assurées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche (UDSP 50) qui met en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conforme au cadre réglementaire en vigueur. Les autres membres de l'organisation présents sur chaque obstacle majeur participent également à la sécurité des coureurs et du public.

La course pourrait être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur les parcours. Des poubelles sont à disposition et doivent être impérativement utilisées.

L'accès aux espaces privés en dehors des balisages (champs de culture, zones humides, zones boisées, ...) est formellement proscrit.

# Article 17 : Village-accueil de La Haute Folie

Pour que La Haute Folie soit un évènement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les enfants, ... un village-accueil est installé autour des lignes de départ et d'arrivée et à proximité des parkings.

Vous y trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment :

- services de restauration (sandwichs, saucisses, frites, pâtisseries, ...), bars, tables;
- vestiaires, consigne et douches froides pour les coureurs ;
- sanitaires (toilettes sèches);
- stands animations;
- stands partenaires;
- espace jeux pour enfants.

# **Article 18: renseignements**

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur le site internet de la manifestation :

www.la-haute-folie.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- envoyer un message à <u>lahautefolie50@gmail.com</u>;
- ou téléphoner au 06 89 33 53 72 (André).